

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi le 8 août 2016 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 07 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Avis de motion – Règlement numéro 330-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.
3. Avis de motion – Règlement numéro 331-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.
4. Période de questions
5. Fermeture de la session

2016-08-170
6425

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 330-16 MODIFIANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS DE LA
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseiller Dave Prévèreault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 330-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Le conseiller demande la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

2016-08-171
6425

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 331-16 MODIFIANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseiller Dave Prévèreault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 331-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Le conseiller demande la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2016-08-172
6426

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 19h18.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE